

- **Tenue vestimentaire au lycée**

Dans les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration, la tenue professionnelle est de rigueur. Dans les ateliers, elle est une question de sécurité, d'hygiène et de praticité à la réalisation des gestes professionnels. En relation clientèle, elle est l'image de l'établissement et le symbole du service.

Les lycées hôteliers préparent à cette exigence et forment à ce savoir-être. C'est pourquoi **de l'entrée à la sortie du lycée** les élèves doivent se conformer au règlement intérieur et être en tenue professionnelle durant les séances de travaux pratiques, en tenue de ville uniforme le reste du temps.

Pour des questions d'hygiène, **la tenue professionnelle et la tenue d'EPS sont revêtues dans les vestiaires de l'établissement juste avant la séance.** Les élèves ne doivent pas arriver en tenue de travaux pratiques ou d'EPS au lycée.



Tout élève ou étudiant qui ne se présentera pas dans la tenue exigée se verra refuser l'accès à l'établissement. Les externes et demi-pensionnaires seront renvoyés chez eux. Les internes seront accueillis mais ne seront pas autorisés à accéder aux cours.

- ***Tenue exigée pour l'accès au lycée :***

Les garçons doivent être en costume uni bleu ou gris et les filles en tailleur uni bleu ou gris.

Concrètement, les garçons portent :

- ✓ Un pantalon de ville uni bleu ou gris et une veste de costume assortie.
- ✓ Une chemise à manches longues ou courtes de couleur claire et unie (blanche ou bleu ou rose) avec un nœud papillon.
- ✓ Des chaussures de ville entièrement noires en cuir ou imitation et des chaussettes noires.
- ✓ Au besoin, un pull uni bleu, gris ou noir, sans capuche et sans inscription sous la veste avec chemise et nœud papillon apparents.
- ✓ Un manteau ou une parka impérativement unie.

Concrètement, les filles portent :

- ✓ Un pantalon de ville ou une jupe uni bleu ou gris et une veste de tailleur assortie.
- ✓ Une chemise de couleur claire et unie (blanche ou bleu ou rose).
- ✓ Des derbys, ballerines ou escarpins entièrement noirs en cuir ou imitation.
- ✓ Au besoin, un pull uni bleu, gris ou noir, sans capuche et sans inscription sous la veste avec chemise apparente.
- ✓ Un manteau ou une parka impérativement unie.

- ***Tenue exigée en travaux pratiques :***

En travaux pratiques, la tenue exigée est en regard de la spécialité choisie par l'élève, elle est décrite dans le dossier d'inscription. De plus :

- ✓ La coiffure doit être discrète et de couleur naturelle, les cheveux longs constamment attachés.
- ✓ La barbe ou la moustache ne sont pas autorisées pour les élèves.
- ✓ Le maquillage doit être discret, les faux ongles sont interdits ainsi que le vernis en atelier.
- ✓ Les bijoux doivent être discrets, les piercings sont systématiquement enlevés.
- ✓ Les tatouages ne doivent pas être visibles.